

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55
Présents :	49
Absents :	6
Absents AVEC pouvoir	6
Absents SANS pouvoir	0

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président


Mme ABRAN Daisy	Mme FARAVAL-GENESTON Nathalie	Mme MONTENOIS Isabelle
Mme AUDIBERT Danielle	M. FONTANARAVA Eric	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ARAGONES Claire	M. FREDIN Grégory	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BLANCHET Fabienne	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BLANC Gérard	M. GUILLOT Philippe	Mme PONCE Ondine
M. BLANES Patrick	Mme HAQUET Sonia	M. RIVET Jean-Philippe
M. BOËS Fabrice	Mme JAUFFRET Sylvie	M. SILVESTRE Claude
Mme COLOMBO Dominique	Mme JOANNY Monique	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. JUSTINESY Gérard	Mme STELLA Aurore
Mme CRESP Delphine	M. KITAEFF Richard	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. DALVERNY Bernard	M. LAFFORGUE David	M. TERANNE Pascal
M. DAUDET Gérard	M. LIBERATO Fabrice	M. TOUACHE Thierry
Mme DAUPHIN Mathilde	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. VILLA José
Mme DECHER Martine	Mme MARTIN Bénédicte	M. VOLLAIRE Olivier
M. DERRIVE Eric	M. MAUREL Frédéric	
Mme DOSSART Amandine	Mme MILESI Véronique	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUZANOT Bénédicte	ayant donné pouvoir à M. TOUACHE Thierry
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice
Mme FASSETTA Véronique	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme LECAUDEY Aurélie	ayant donné pouvoir à Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme TABOULET Philippe	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde

	République française 2026/ Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 avril 2026

N° 2026-037	AFFAIRES GENERALES – Information aux Conseillers sur le procès-verbal de la séance du 19/02/2026 ainsi que sur les décisions du Président
--------------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1, L5211-2, L5211- 9 et L5211-10 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-57 modifiée en date du 23 juillet 2020 portant délégation d’attributions au Président.*

1- Procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 19 février 2026

Le conseil communautaire est invité à prendre acte du procès-verbal de la séance.

2- Décisions prises sur le fondement de la délibération n°2020-57 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 modifiée portant délégation d’attributions au Président

Le Président a reçu délégation d’une partie des attributions du conseil communautaire conformément à la délibération du 23 juillet 2020 modifiée. Conformément à ces dispositions, lors de chaque réunion de l’organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l’organe délibérant.

Le conseil communautaire est donc informé des décisions suivantes :

Décision 2026/03 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le projet de renouvellement du réseau d'assainissement Impasse Louis Gros à Cavaillon (DML 15/01/2026)

La communauté d’agglomération prévoit d’effectuer des travaux de renouvellement du réseau d’assainissement Impasse Louis Gros à Cavaillon dans le cadre d’un programme général de requalification et d’aménagement de la voie réalisé par la Ville de Cavaillon. Le montant HT de l’opération est estimé à 357 831.02 €. Une subvention à hauteur de 50% du montant HT de l’opération est sollicitée auprès de l’agence de l’eau soit 178 915.51 €.

Décision 2026/05 portant tarification pour la délivrance de photographie (DML 27/01/2026)

Il convient de déterminer un tarif de délivrance des photographies réalisées par les services de la communauté d’agglomération. Un tarif de 13 € par photographie, réalisée par les services communautaires et délivrée sur support dématérialisé, sera facturé à l’acquéreur. Le paiement d’effectuera à réception d’un titre de recettes.

Décision 2026/06 portant clôture de la régie d’avances PEM (DML 27/01/2026)

La continuité de la régie d’avances PEM n’est plus nécessaire. La régie d’avances PEM instituée auprès du service mobilité est clôturée à compter de l’entrée en vigueur de la présente décision. En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur titulaire et de l’ensemble des mandataires de la régie.

Décision 2026/07 portant approbation de la modification n°1 du marché n°24EAFS01 – Entretien et surveillance des ouvrages d’eaux pluviales « lot 1 » (DML 09/02/2026)

Dans le cadre de l’exécution du marché relatif à l’entretien et surveillance des ouvrages d’eaux pluviales « lot 1 », il est nécessaire de contractualiser les nouveaux prix unitaires applicables pour la période 2 du marché (à compter du 18/03/2026 au 17/03/2027). Il est précisé qu’à compter de la période 3, la

périodicité de la révision de prix sera opérée conformément à l’article 5.2 du CCAP, cependant, les nouveaux prix ne devront plus être contractualisés par la voie d’une décision modificative. La modification n°1 au marché conclu avec la société SAUR, est approuvée afin de fixer les nouveaux prix unitaires sur la période 2 du marché et préciser les nouvelles modalités de révision des prix à compter de la période 3.

Décision 2026/08 portant approbation de la modification n°1 du marché n°24VDFS01 –Fourniture et pose de pneumatiques pour le parc de véhicules de Luberon Monts de Vaucluse (DML 09/02/2026)

Dans le cadre de l’exécution du marché relatif à la fourniture et à la pose de pneumatiques, il est nécessaire d’augmenter le montant maximum annuel de la période 2 du marché (du 23/05/2025 au 22/05/2026). La modification n°1 au marché conclue avec la société FIRST STOP AYME, est approuvée.

Décision 2026/09 portant approbation du marché public 26EATX02 relatif aux travaux d’installation d’un traitement UV d la STEP des Vignères (DML 09/02/2026)

Le marché public 25EATX02 relatif aux travaux d’installation d’un traitement UV de la station d’épuration des Vignères sur la commune de Cavaillon est attribué à l’entreprise MICHELIER pour un montant de 106 474.68 € TTC, tranche optionnelle et prestation supplémentaire éventuelle incluse.

Décision 2026/10 portant approbation du marché public 26EATX01 relatif aux travaux de réparation des désordres du poste de relèvement du Grenouillet (DML 18/02/2026)

Suite au protocole d’accord relatif au poste de relèvement du Grenouillet validé par le conseil communautaire du 3 juillet 2025, il convient de réaliser les travaux de réparation des désordres. Pour ce faire, un marché public sans publicité ni mise en concurrence est préparé conformément à l’article R2122-3 du code de la commande publique pour des raisons techniques :


- La nécessité de réaliser ces travaux de reprise afin de permettre le fonctionnement optimal de l’ouvrage, qui depuis sa réception ne fonctionne qu’en mode dégradé, engendrant un risque important et inapproprié pour la communauté d’agglomération ;
- Les impératifs assurantiels et juridiques liés à la garantie décennale des constructeurs, attachée à l’ouvrage et ne pouvant être transmise ni reprise intégralement par d’autres opérateurs ;
- L’intervention sur des équipements existants posés par les entreprises et toujours couverts par les différentes garanties légales appartenant aux entreprises ;
- La mise au point d’ouvrages réalisés par les entreprises (adaptation du réseau de ventilation, etc.) ;
- Le respect des engagements financiers prévus par le protocole d’accord.

Le marché public 26EATX01 relatif aux travaux de réparation des désordres du poste de relèvement du Grenouillet est attribué à :

- Lot 1 Process : SAUR pour un montant de 80 910.00 € HT soit 97 092.00 € TTC ;
- Lot 2 Génie civil : GASNAULT pour un montant de 152 130.00 € HT soit 185 556.00 € TTC.

Décision 2026/11 portant approbation de la vente aux enchères de matériels obsolètes ou inutilisés (DML 18/02/2026)

Les collectivités locales ont la possibilité de bénéficier du service des domaines de l’Etat afin de procéder à la vente de leurs biens dont elles n’ont plus l’usage. Les ventes mobilières sont ainsi réalisées par les commissariats aux ventes du Domaine qui sont au nombre de 10 en province dont une à Marseille. Les ventes sont réalisées avec publicité, mises en concurrence et publiées sur le site internet www.ventes-domaniales.fr accessible à tous les acheteurs potentiels. Le mode de vente le plus courant est l’enchère publique des biens à la personne qui en offre le meilleur prix, par offre en salle ou par soumission. Il est donc proposé de recourir à ce service afin de pouvoir vendre les lits doubles bébé du service de la petite enfance. La valeur de ces biens à l’achat s’élevait à 3 054 € HT. La vente aux enchères publiques devrait

	République française	2026/ ...
	Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt	
Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 avril 2026		

avoir lieu au mois de mars 2026. Le prix plancher est de 420€ HT car l’objectif premier est de se libérer de ces matériels obsolètes ou inutilisés. Le recours au service des domaines de l’Etat est approuvé afin de procéder à la vente aux enchères publiques des biens décrits dans le présent rapport.

Décision 2026/12 portant approbation de la vente aux enchères de matériels inutilisés (DML 18/02/2026)

Les collectivités locales ont la possibilité de bénéficier du service des domaines de l’Etat afin de procéder à la vente de leurs biens dont elles n’ont plus l’usage. Considérant que les ventes mobilières sont ainsi réalisées par les commissariats aux ventes du Domaine qui sont au nombre de 10 en province dont une à Marseille. Les ventes sont réalisées avec publicité, mises en concurrence et publiées sur le site internet www.ventes-domaniales.fr accessible à tous les acheteurs potentiels. Le mode de vente le plus courant est l’enchère publique des biens à la personne qui en offre le meilleur prix, par offre en salle ou par soumission. Il est donc proposé de recourir à ce service afin de pouvoir vendre les anciens matériels de télécommunication. La vente aux enchères publiques devrait avoir lieu au mois de mars 2026. Le prix plancher est de 500 € HT car l’objectif premier est de se libérer de ces matériels inutilisés.

Décision 2026/13 d’ester en justice devant le tribunal administratif de Nîmes (DML 16/02/2026)

La communauté d’agglomération LMV est mise en cause dans le cadre d’une requête en référé expertise par la SCI la ferme de la huppe. Il s’agit d’une demande concernant la pose d’un coffret électrique ayant endommagé une habitation et un commerce. Les intérêts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse seront défendus en interne dans l’instance intentée devant le tribunal administratif de Nîmes dans le dossier susvisé et ses suites.

Décision 2026/14 portant approbation de la modification n°2 du lot n°6 au marché 24TETX01 Travaux de construction neuves, de réhabilitation, d’entretien et de grosses réparations tous corps d’état relatif au lot n°6 « plomberie » (DML 23/02/2026)

Il convient de reconduire par anticipation la période 4 du présent marché.

Le montant maximum du marché pour la période 4 reste inchangé et demeure à 195 000 € HT.

Les nouvelles périodes sont les suivantes :

Période 1 : 19/07/2024 au 31/12/2024 : 150 000 € HT maximum

Période 2 : 01/01/2025 au 18/06/2025 : 150 000 € HT maximum

Période 3 : 19/06/2025 au 28/02/2026 : 195 000 € HT maximum

Période 4 : 01/03/2026 au 28/02/2027 : 195 000 € HT maximum

La modification n°2 du marché est conclue avec la Société NEOTECH.

Décision 2026/15 portant approbation des marchés publics 25VDFS06 relatifs à l’acquisition de contenants pour le tri hors foyer pour la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse et ses communes membres (DML 06/03/2026)

Il est nécessaire d’attribuer ces marchés dans le cadre de l’acquisition de contenants pour le tri hors foyer pour la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse et ses communes membres, comme suit :

Le lot n°1 du marché public n°25VDFS06 relatif à la fourniture et livraison de corbeilles de ville bi-flux, est conclu avec l’entreprise CONCERTO située à Toulouse (31) pour un montant estimatif de 80 715,27 € HT, soit 96 858,32 € TTC ; Le lot n°2 du marché public n°25VDFS06 relatif à la fourniture et livraison de corbeilles de ville mono-flux, est déclaré sans suite ; Le lot n°3 du marché public n°25VDFS06 relatif à la fourniture et livraison d’abri-bacs, est conclu avec l’entreprise UTPM ENVIRONNEMENT située à Coucy-le-Château-Auffrique (02) pour un montant estimatif de 18 950,00 € HT, soit 22 740,00 € TTC ; Le lot n°4 du marché public n°25VDFS06 relatif à la fourniture et livraison de porte-sacs bi-flux évènements, est conclu avec l’entreprise GUERY SAS située à Chemille-en-Anjou (49) pour un montant estimatif de 3

908,08 € HT soit 2 112,00 € TTC ; Le lot n°5 du marché public n°25VDFS06 relatif à la fourniture et livraison de corbeilles intérieures de tri sélectif pour ERP est conclu avec l’entreprise GUERY SAS située à Chemille-en-Anjou (49) pour un montant estimatif de 1 540,00 € HT, soit 1 848,00 € TTC.

Décision 2026/16 portant approbation du marché public 25PEFS02 relatif à la prestation de transport pour les structures intercommunales d’accueil des jeunes enfants pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (DML 27/02/2026)

Il est nécessaire d’attribuer ce marché public dans le cadre de la prestation de transport pour les structures intercommunales d’accueil des jeunes enfants pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Le marché public n°25PEFS02 relatif à la prestation de transport pour les structures intercommunales d’accueil des jeunes enfants est conclu avec le groupement d’entreprise RUBANS BLEUS PASTOURET (mandataire), S.A.S SNT SUMA, UNION DES TRANSPORTEURS PRO et AUTOCARS TELLESCHI, dont le mandataire est situé à Marseille (13) pour un montant estimatif annuel de 5873,00 € HT soit 6460,30 € TTC.

Décision 2026/17 portant approbation du marché public 25TETX05 relatif aux travaux de construction d’un nouveau site pour les activités de valorisation des déchets sur la commune de Cavaillon pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (DML 12/03/2026)

Il est nécessaire d’attribuer ce marché public dans le cadre du lot n°2 « Etanchéité » relatif à la prestation de travaux de construction d’un nouveau site pour les activités de valorisation des déchets sur la commune de Cavaillon pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Ce marché public n°25TETX05 est conclu avec l’entreprise RGE ETANCHEITE, dont le siège social est situé à Aix en Provence (13) pour un montant de 27 156,23 € HT soit 32 587,48 € TTC.

Décision 2026/18 portant approbation du marché public 25TETX05 relatif aux travaux de construction d’un nouveau site pour les activités de valorisation des déchets sur la commune de Cavaillon pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (DML 12/03/2026)

Il est nécessaire d’attribuer ce marché public dans le cadre du lot n°3 « Menuiseries extérieures / Menuiseries intérieures / Métallerie / Bardage » relatif à la prestation de travaux de construction d’un nouveau site pour les activités de valorisation des déchets sur la commune de Cavaillon pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Ce marché public n°25TETX05 est conclu avec l’entreprise SPTMI, dont le siège social est situé à MARSEILLE (13) pour un montant de 139 760,00 € HT soit 167 712,00 € TTC.

Décision 2026/19 portant approbation du marché public 25TETX05 relatif aux travaux de construction d’un nouveau site pour les activités de valorisation des déchets sur la commune de Cavaillon pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (DML 12/03/2026)

Il est nécessaire d’attribuer ce marché public dans le cadre du lot n°4 « Plâtrerie peinture » relatif à la prestation de travaux de construction d’un nouveau site pour les activités de valorisation des déchets sur la commune de Cavaillon pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Ce marché public n°25TETX05 est conclu avec l’entreprise BY PEINTURE, dont le siège social est situé à CARPENTRAS (84) pour un montant de 75 882,74 € HT soit 91 059,29 € TTC.

Décision 2026/20 portant approbation du marché public 25TETX05 relatif aux travaux de construction d’un nouveau site pour les activités de valorisation des déchets sur la commune de Cavaillon pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (DML 12/03/2026)

Il est nécessaire d’attribuer ce marché public dans le cadre du lot n°5 « Revêtements de sols » relatif à la prestation de travaux de construction d’un nouveau site pour les activités de valorisation des déchets sur

la commune de Cavaillon pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Ce marché public n°25TETX05 est conclu avec l’entreprise NOUVOSOL, dont le siège social est situé à AVIGNON (84) pour un montant de 62 000,00 € HT soit 74 400,00 € TTC.

Décision 2026/21 portant approbation du marché public 25TETX05 relatif aux travaux de construction d’un nouveau site pour les activités de valorisation des déchets sur la commune de Cavaillon pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (DML 12/03/2026)

Il est nécessaire d’attribuer ce marché public dans le cadre du lot n°6 « Plomberie sanitaires CVC (Chauffage, ventilation et climatisation) » relatif à la prestation de travaux de construction d’un nouveau site pour les activités de valorisation des déchets sur la commune de Cavaillon pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Ce marché public n°25TETX05 est conclu avec l’entreprise ICP, dont le siège social est situé à Morières-lès-Avignon (84) pour un montant de 120 671,32 € HT soit 144 805,58 € TTC.

Décision 2026/22 portant approbation du marché public 25TETX05 relatif aux travaux de construction d’un nouveau site pour les activités de valorisation des déchets sur la commune de Cavaillon pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (DML 12/03/2026)

Il est nécessaire d’attribuer ce marché public dans le cadre du lot n°7 « Electricité CFO (Courants Forts) CFA (Courants Faibles) » relatif à la prestation de travaux de construction d’un nouveau site pour les activités de valorisation des déchets sur la commune de Cavaillon pour la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Ce marché public n°25TETX05 est conclu avec l’entreprise BRES ELEC, dont le siège social est situé à VENASQUE (84) pour un montant de 78 983,00 € HT soit 94 779,60 € TTC.

Décision 2026/23 portant sur la constitution de provisions sur le budget principal (DML 27/02/2026)

Il convient de provisionner les charges liées aux litiges, impayés et aux créances douteuses identifiées afin de sécuriser le risque financier pour la collectivité. Au titre de l'exercice 2025, des provisions pour risques et charges sont instituées pour un montant global de 1 880,92 €. Cette dépense est imputée en section de fonctionnement au chapitre 68, compte 681. La provision mentionnée à l’article 1 est répartie selon les deux mandats distincts suivants : Mandat n°1 d’un montant de 1 616,71 € ; Mandat n°2 d’un montant de 264,21 €.

Décision 2026/24 portant sur la constitution de provisions sur le budget annexe assainissement collectif (DML 27/02/2026)

Il est décidé de procéder à la constitution d'une provision pour risques et charges pour un montant de 952.91 €. Cette dépense est imputée en section de fonctionnement au chapitre 68 au compte 6817 de la section de fonctionnement.

Décision 2026/25 portant sur la constitution et la reprise de provisions sur le budget annexe eau potable (DML 27/02/2026)

Il est décidé de procéder à la constitution d'une provision pour risques et charges pour un montant de 23,06 €. Cette dépense est imputée en section de fonctionnement au chapitre 68 au compte 6817 de la section de fonctionnement.

Il est décidé de procéder à la reprise d'une provision pour risques et charges pour un montant de 197,40 €. Cette recette est imputée en section de fonctionnement au chapitre 78, compte 7817 de la section de fonctionnement.

Décision 2026/26 portant approbation de la convention de mise à disposition de la machine à affranchir de LMV au profit du SIECEUTOM (DML 27/02/2026)

La communauté d’agglomération LMV, dans un objectif de mutualisation des coûts de fonctionnement, met à disposition la machine à affranchir depuis 2014. Il convient donc de renouveler la convention à compter du 1^{er} janvier 2026. Le terme est fixé au 31 décembre 2029.

Décision 2026/27 portant modification à l’acte constitutif de la régie de recettes au sein de la crèche « LE REPERE DES GALOPINS » de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (DML 27/02/2026)

La décision n°2025/19 est abrogée.

Il est institué une régie de recettes au sein de la crèche « LE REPERE DES GALOPINS » de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Cette régie est installée Avenue Prosper Mérimée – 84300 Cavaillon.

Décision 2026/28 portant modification à l’acte constitutif de la régie de recettes au sein de la crèche « LA PEPINIERE » de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (DML 27/02/2026)

La décision n° 2025/20 est abrogée

Il est institué une régie de recettes au sein de la crèche «LA PEPINIERE » de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Cette régie est installée 25 ALLEE ROMAIN BAUD - 84300 CAVAILLON.

Décision 2026/29 portant modification à l’acte constitutif de la régie de recettes au sein de la crèche « EUGENE VALENTIN » de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (DML 27/02/2026)

La décision n° 2025/14 est abrogée.

Il est institué une régie de recettes au sein de la crèche « EUGENE VALENTIN » de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Cette régie est installée Avenue Elsa TRIOLET – 84300 Cavaillon.

Décision 2026/30 portant modification à l’acte constitutif de la régie de recettes au sein de la crèche « La Farandole » (DML 27/02/2026)

La décision n°2025/23 concernant la structure multi accueil « LA FARANDOLE » est abrogée.

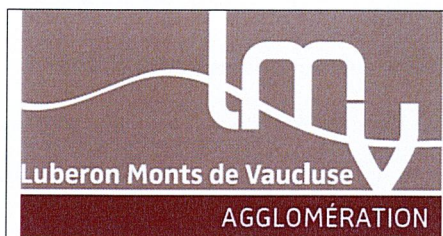
Il est institué une régie de recettes au sein de la crèche « La Farandole ». Cette régie est installée 612 avenue Raoul Follereau – 84300 Cavaillon.

Décision 2026/31 portant approbation du contrat groupé d’Assistance à Maitrise d’Ouvrage pour le renouvellement des marchés d’assurances de LMV agglomération, du CCAS de Cavaillon et des communes de Cabrières d’Avignon, Cheval-Blanc, Gordes et Robion (DML 05/03/2026)

Il est nécessaire de relancer les marchés d’assurances pour la période allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031. Considérant que le marché des assurances est complexe, la mission est confiée à un AMO qui intervient en lieu et place des entités précitées (du montage du marché à l’attribution).

Considérant que les besoins des différentes entités sont différents, la répartition par contrat est la suivante :

	LMV	CCAS Cavaillon	Cabrières d’Avignon	Cheval- Blanc	Gordes	Robion
1 -Dommages aux biens	x	x	x	x	x	x
2- Flotte automobile / auto-	x	x	x	x	x	x



missions						
3- Responsabilité Civile	x	x	x	x	x	x
4- Responsabilité Civile Atteintes à l’environnement	x	-	-	-	-	-
5- Protection juridique et fonctionnelle	x	x	x	x	x	x
6- Risques statutaires	x	-	-	x	-	-
7- Cyber risques	x	-	-	-	-	-

Le contrat présenté par la société Risk Omnium est approuvé pour un montant de 16 000 € HT, soit 19 200 € TTC.

Décision 2026/32 portant approbation de la convention de mise à disposition de la machine à affranchir de LMV au profit du SCOT (DML 05/03/2026)

La communauté d’agglomération LMV, dans un objectif de mutualisation des coûts de fonctionnement, met à disposition la machine à affranchir depuis 2014. Il convient donc de renouveler la convention à compter du 1^{er} janvier 2026. Le terme est fixé au 31 décembre 2029.

Décision 2026/33 portant sur l’aliénation à titre gratuit de matériel mobilier au profit du SIECEUTOM (DML 12/03/2026)

L’aliénation à titre gratuit de deux bennes de collecte, devenues impropres à un usage régulier par les services de Luberon Monts de Vaucluse, est prononcée au profit du SIEUCETOM. Ces biens sont cédés en l’état, sans garantie. La présente décision fera l’objet d’une sortie d’inventaire comptable pour la valeur nette comptable résiduelle de ces biens.

Décision 2026/34 portant sur la constitution et la reprise de provisions sur le budget annexe campings (DML 12/03/2026)

Il est décidé de procéder à la constitution d’une provision pour risques et charges pour un montant de 24.60 €. Cette dépense est imputée en section de fonctionnement au chapitre 68 au compte 6817 de la section de fonctionnement.

Il est décidé de procéder à la reprise d’une provision pour risques et charges pour un montant de 923.79 €. Cette recette est imputée en section de fonctionnement au chapitre 78, compte 7817 de la section de fonctionnement.

Décision 2026/35 portant sur la reprise de provisions sur le budget principal (DML 12/03/2026)

Le budget principal constitue des provisions pour anticiper le versement de subventions d’équilibre, au profit du budget annexe Zones Sud, concernant la zone d’activité des Hauts Banquets, afin d’en couvrir le déficit prévisionnel. L’analyse financière de l’exercice fait apparaître un provisionnement supérieur au besoin réel de la zone. Il y a donc lieu de procéder à la reprise partielle de cette provision, devenue sans objet à hauteur du trop-perçu constaté, afin de garantir la sincérité des comptes et l’image fidèle du résultat de l’exercice.

Décision 2026/36 portant demande de subvention auprès de l’Etat (DGD) pour les travaux de réaménagement de l’espace musique et cinéma de la Médiathèque de Cavailon (DML 12/03/2026)

Il est autorisé le dépôt d’un dossier de demande de financement auprès de l’Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation à hauteur de 36 000.00 € (40 %) pour le projet de rénovation de l’espace musique et cinéma de la médiathèque de Cavailon pour un montant total d’opération estimé à 90 000.00 € HT.

Décision 2026/037 portant approbation de la modification n°3 au marché 24TEFS03 relatif à l’entretien des espaces verts communautaires et travaux de créations paysagères et de plantations (DML 13/03/2026)

Il convient d’établir une modification au marché n°24TEFS03, afin d’ajouter des prestations au bordereau des prix unitaires. Considérant que cette modification est dépourvue d’incidence financière, le montant du marché demeure fixé à un montant maximum annuel de 400 000 € HT par période. La modification n°3 du marché ci-annexé est conclue avec l’entreprise Pépinière du Chêne Vert.

Décision 2026/38 d’ester en justice devant le tribunal administratif de Nîmes (DML 13/03/2026)

LMV a attribué le marché de gestion de l’aire d’accueil des gens du voyages à la société SG2A l’hacienda. La société GDV, candidate évincée lors de la procédure de passation a formé un recours. Les intérêts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse seront défendus dans l’instance initiée devant le tribunal administratif de Nîmes. Un avocat pourra être désigné ultérieurement.

Décision 2026/39 d’ester en justice devant le tribunal administratif de Nîmes (DML 13/03/2026)

La société Home Craft a entrepris des travaux de construction après obtention d’un permis de construire par la commune de Robion. La communauté d’agglomération a émis un titre de recettes de 48 000.00 € au titre de la PFAC. La société Home Craft conteste ce titre devant le Tribunal administratif de Nîmes. Les intérêts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse seront défendus dans l’instance initiée devant le tribunal administratif de Nîmes par la société Home Craft. Un avocat pourra être désigné ultérieurement.

Décision 2026/40 portant demande de subvention auprès de la CAF pour le renouvellement de mobilier de la cuisine de la crèche « Les petits Pas » à Cabrières d’Avignon (DML 13/03/2026)

Il est autorisé le dépôt d’un dossier de demande de financement auprès de la CAF de Vaucluse d’un montant de 15 887,20 € pour le projet de renouvellement de mobilier de la cuisine de la crèche « Les Petits Pas » à Cabrières d’Avignon pour un montant d’opération estimé à 19 859,00 € HT.

Décision 2026/41 portant demande de subvention auprès de la CAF pour le renouvellement de mobilier de la crèche « François Ronot » à Mérindol (DML 13/03/2026)

Il est autorisé le dépôt d’un dossier de demande de financement auprès de la CAF de Vaucluse d’un montant de 5 065,00 € pour le projet de renouvellement de mobilier de la crèche « François Ronot » à Mérindol pour un montant d’opération estimé à 6 331,34 € HT.

La Secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Cavaillon, le 10 avril 2026

Le Président,

Gérard DAUDET



